

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN LIBRARY

NOV 10 1977

Distr.
GENERALE



COLLECTION

S/12440
8 novembre 1977

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

La lettre ci-jointe, datée du 7 novembre 1977, a été adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 7 novembre 1977, adressée au Secrétaire général
par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Me référant au télégramme que vous avez adressé au Ministre des affaires étrangères de la République de Corée concernant la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter à votre connaissance que la position de la République de Corée est la suivante :

1. La position de la République de Corée a toujours été de ne pas livrer d'armes ni de matériel connexe quels qu'ils soient à l'Afrique du Sud; cette position restera inchangée à l'avenir.

2. La République de Corée souscrit sans réserve à la résolution 418 (1977) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2046ème séance, le 4 novembre 1977, et agira en stricte conformité des dispositions de cette résolution.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(Signé) Duk Choo MOON
